

DURÉE

0,12500 jours (soit 1 heure)

PRIX

60 € par participant

Soit 72 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

- Entreprises et intermédiaires d'assurance et de réassurance, personnel des entreprises et intermédiaires d'assurance et de réassurance

- Toute personne souhaitant se former à la thématique de la gestion de sinistre

PRÉREQUIS

Posséder une bonne connexion internet

Navigateurs : Firefox, Chrome, Safari

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

Connaître les principes essentiels de la gestion de sinistre

Assimiler les différentes étapes

Comprendre les conditions d'indemnisation et de recours

**PROGRAMME****1. Généralités sur la gestion de sinistre**

Vidéo n°1 - Généralités sur la gestion de sinistre 2'

Atelier n°1 - Appréhender les principes généraux des sinistres et assurances 5'

2. L'instruction du sinistre

Vidéo n°2 - La déclaration de sinistre 3'

Atelier n°2 - Identifier les délais de déclaration de sinistre 2'

Atelier n°3 - Reconnaître les conditions de déchéance de garantie 3'

Atelier n°4 - Reconnaître les informations essentielles de la déclaration de sinistre 2'

Vidéo n°3 - Le contrat 2'

Atelier n°5 - Les points à vérifier dans le contrat 4'

Atelier n°6 - Connaître les conditions de suspension de garantie en cas de défaut de paiement 3'

Vidéo n°4 - Les garanties 3'

Atelier n°7 - Identifier le bon formalisme des conditions de garanties 2'

Vidéo n°5 - Prise de position : acceptation ou refus 2'

Atelier n°8 - Comprendre les principes de prise de position de l'assureur 3'

Vidéo n°6 - Indemnisation 2'

Atelier n°9 - Distinguer les différentes valeurs 4'



Vidéo n°7 - Accord amiable 4'

Atelier n°10 - Assimiler les principes de recours de l'assureur 1'

Atelier n°11 - Reconstituer les étapes de la gestion d'un sinistre 4'

3. Ce qu'il faut retenir

Vidéo n°8 - Ce qu'il faut retenir 3'

Guide - La gestion de sinistre 10'

Questionnaire de satisfaction 3'



VALIDATION

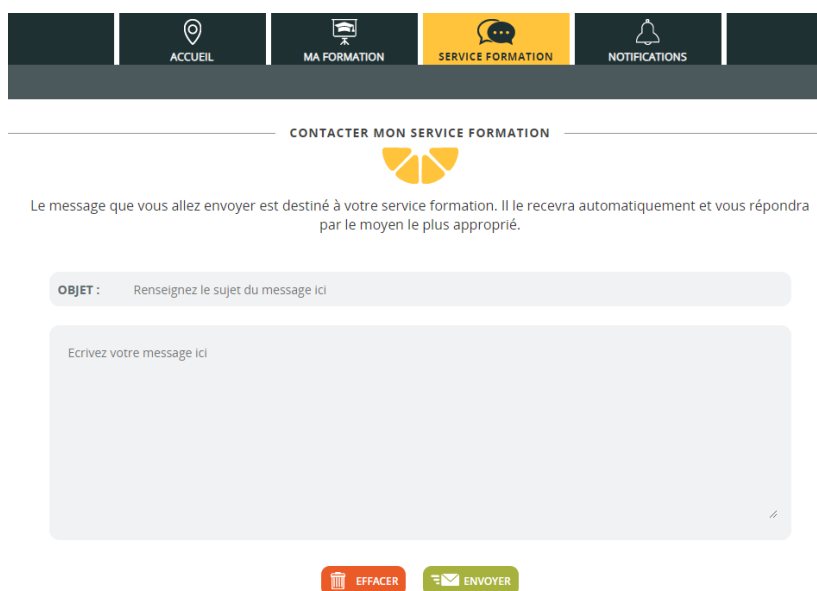
Attestation de fin de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié QUALIOP1



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation est réalisée à distance. L'animation pédagogique prend la forme d'une alternance de séquences théoriques et d'évaluations sous formes d'ateliers interactifs : glisser-déposer, texte à trous, QCM, quiz, études de cas pratiques basés sur des situations professionnelles, association de cartes, images interactives (...). La formation est réalisée au moyen d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette disposant d'une bonne connexion Internet. L'accès à la plateforme et au programme est établi pour une durée de 3 mois à compter de votre première connexion.

Vous pouvez à tout moment nous interroger ou poser vos questions sur notre plateforme d'E-learning (voir champ ci-dessous) ou nous adresser un courriel à l'adresse suivante : formation@ofib.fr. Au besoin l'un de nos formateurs pourra vous contacter sur votre lieu de travail du lundi au vendredi (9h00/12h00 -14h00-17h00)



ACCUEIL MA FORMATION SERVICE FORMATION NOTIFICATIONS

CONTACTER MON SERVICE FORMATION

Le message que vous allez envoyer est destiné à votre service formation. Il le recevra automatiquement et vous répondra par le moyen le plus approprié.

OBJET : Renseignez le sujet du message ici

Ecrivez votre message ici

EFFACER ENVOYER

Attention : la question posée devra être en rapport avec la séquence ou le parcours proposé ; toute question relative à un sujet non abordé ou relevant de conseil stratégique ou juridique sera automatiquement rejetée.

Tout au long de la formation e-learning, votre assiduité est contrôlée via des données informatiques (temps de connexion, temps passé par activité, score...). La réussite à la formation e-learning est conditionnée par les deux éléments suivants :

- ✓ Vous devez avoir effectué 100% du parcours
- ✓ Vous devez avoir obtenu un score global minimum de 60% aux évaluations

Sous réserve de réussite aux critères ci-dessus, vous recevrez une attestation de formation indiquant le nombre d'heures de formation réalisées et le score global obtenu aux évaluations.